

Avis N°2011-12 de la séance plénière du CSRPN du 21 septembre 2011
concernant la méthodologie de mise en place d'indicateurs pour la politique Trame Verte
et Bleue (TVB)

Le CSRPN a examiné la méthodologie élaborée par le CEFE – CNRS concernant le développement d'indicateurs pour la mise en place du Schéma Régional de Cohérence Écologique en Languedoc-Roussillon

L'utilisation d'indicateurs agrégés pour quantifier des sources multiples de pression et les confronter aux enjeux de biodiversité ouvre des perspectives intéressantes. Le fait de travailler à différents niveaux de spatialisation répond aux besoins de hiérarchisation des stratégies à mettre en place.

Dans l'application à la politique « Trame Verte et Bleue », les indicateurs développés à ce jour traduisent souvent imparfaitement les enjeux de continuité écologique, car ils négligent les éléments de structure spatiale des entités considérées (structure des linéaires et des mosaïques...). De nouveaux indicateurs intégrant vraiment une mesure spatiale des continuités écologiques sont donc à développer. Le CSRPN prend en considération le biais d'interprétation et le manque de lisibilité qui pourrait résulter d'un choix partiel ou subjectif d'indicateurs. Il est donc important de bien définir le cadre et les limites d'interprétation des documents produits.

Il a été souligné que des enjeux combinés, parfois contradictoires, peuvent exister entre l'exigence de continuité et la prise en compte des risques. Qu'il s'agisse de la prévention des risques d'incendie, des inondations et sécheresses, des glissements de terrain et des risques éco-toxicologiques, la continuité écologique doit être raisonnée en tenant compte des effets qu'elle induit sur la gestion de ces risques. Bien souvent, la réflexion conduira à des stratégies qui intègrent cette prévention des risques et les exigences de préservation de la biodiversité.

Suite aux considérations ci-dessus, l'outil présenté, qui est en cours de développement, est une plate-forme d'information géographique en appui à la concertation. L'intégration de travaux ayant trait aux indicateurs d'impact (par exemple, impact de l'artificialisation sur l'agriculture) et à la prise en compte des continuités spatiales est encouragée dans une perspective de développement des outils à l'échelle des territoires. Le CSRPN suivra la pertinence et le caractère opérationnel de cet outil d'évaluation des continuités écologiques.

Le CSRPN encourage la poursuite du travail en ce sens. Il analysera avec intérêt les documents techniques qui lui seront fournis et apportera ainsi un soutien scientifique actif à l'élaboration des indicateurs.

Le Président du CSRPN Languedoc-Roussillon



Bernard DELAY